



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ALSACE LARGUE**

**Bureau communautaire du 22 juillet 2021 – 19h00**

*en salle de réunion du Siège*

**Sous la Présidence de Vincent GASSMANN, Président,**  
sur convocation en date du 16 juillet 2021

**DELIBERATION N° B20210701**

Seppois-le-Haut – Convention constitutive d'un groupement de commandes dans le cadre de l'aménagement de la rue de Moos

*Adoptée à l'unanimité*

**DELIBERATION N° B20210702**

Décision modificative n°01/2021 au budget Principal

*Adoptée à l'unanimité*

**DELIBERATION N° B20210703**

Attribution de subventions

*Adoptée à l'unanimité*

**DELIBERATION N° B20210704**

Approbation autorisation de signature du Marché dans le cadre des prestations de restauration collective pour des structures d'accueil collectif – 2 lots

*Adoptée à l'unanimité*



Département du HAUT-RHIN  
Arrondissement d'ALTKIRCH  
Nombre de membres élus : 19  
Nombre en fonction : 18

### Séance du 22 juillet 2021 – 19h00

*Adhésion au groupement de commandes « travaux de réaménagement rues de Bâle & Moos » à Seppois-le-Haut - Délibération n° B20210701*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 16 juillet 2021

Sont présents : 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Excusé

### Délibération n° B20210701

#### EAU/ASSAINISSEMENT

## ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA REALISATION DES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES RUES DE BALE ET DE MOOS SUR LA COMMUNE DE SEPPOIS-le-HAUT

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Le Président et le Vice-Président en charge du Pôle Eau/Assainissement exposent le contexte au Bureau.

Le réaménagement des rues de Bâle et de Moos situées sur la commune de Seppois-le-Haut, ainsi que la réalisation de travaux, qui relèvent de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage publics :

- la commune de Seppois-Le-Haut ;
- la communauté de communes Sud Alsace Largue ;

Afin de mutualiser les moyens et dans un souci de coordination des travaux, il a été décidé de constituer un groupement de commandes.

La commune de Seppois-le-Haut est désignée comme coordonnateur du groupement qui sera chargée de la passation et de l'attribution des marchés de travaux.

La commission du groupement de commandes sera la commission pour les marchés à procédure adaptée de la commune de Seppois-le-Haut.

Les frais de publication sont partagés, ils sont calculés au prorata du montant du marché passé par chacun des membres à l'issue de la procédure groupée.

Le Bureau,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;

Considérant les intérêts communs de la commune de Seppois-le-Haut et de la communauté de communes Sud Alsace Largue à adhérer à un groupement de commandes, afin d'engager une procédure unique de consultation et d'attribution des marchés de travaux ;

Considérant que la commune de Seppois-le-Haut assurera le rôle de coordonnateur du groupement de commandes ;

Considérant que la commission du groupement de commandes sera la commission pour les marchés à procédure adaptée de la commune de Seppois-le-Haut ;

Considérant que les frais de publication sont partagés, ils sont calculés au prorata du montant du marché passé par chacun des membres à l'issue de la procédure groupée.

Vu la délibération n° C20210301 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

**Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité :**

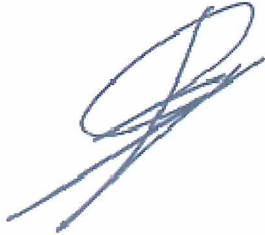
- **DECIDE** l'adhésion au groupement de commandes relatif aux réaménagements des rues de Bâle et de Moos à Seppois-le-Haut ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes, telle qu'annexée à la présente ;

- **AUTORISE** le Président à signer la convention constitutive du groupement de commandes telle qu'annexée, ainsi que toutes les pièces à intervenir, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Acte rendu exécutoire le :

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le



ID : 068-200066033-20210722-B202107\_1-DE

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DES RUES DE BÂLE ET DE MOOS SUR LA  
COMMUNE DE SEPOIS LE HAUT**

Entre les soussignés :

\* La commune de SEPOIS-LE-HAUT dont le siège est situé 2, rue de Moos – 68580 Seppois-le-Haut, Représentée par Fabien ULMANN, Maire, agissant en vertu de la délibération du

\* La Communauté de Communes Sud Alsace Largue dont le siège est situé 7, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE, Représentée par Vincent GASSMANN, Président, agissant en vertu de la délibération du 22 juillet 2021.

Les co-signataires étant, par ailleurs, désignés par "les parties".

**PREAMBULE**

Dans le cadre de travaux de réaménagement des rues de Bâle et de Moos sur la commune de Seppois-le-Haut, il est envisagé de constituer un groupement de commandes permettant :

- Le renouvellement des conduites d'eau potable et des branchements particuliers ;
- La mise en séparatif des réseaux d'assainissement par la pose de canalisations d'eaux usées et des branchements ;
- Le réaménagement de la voirie avec réfection des enrobés sur toute la largeur et création de trottoirs et parkings ;

Afin d'optimiser le projet et assurer une bonne coordination pendant la phase travaux, il est souhaitable de les faire réaliser dans un seul et même marché.

Page 4/9  
Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Direction - 68210 DANNEMARIE

Sa mission se termine par le choix du cocontractant. Chaque membre signe ensuite, pour ce qui le concerne, le marché et s'assure de sa bonne exécution.

Dans le cadre de sa mission, le coordonnateur est chargé des opérations suivantes :

- Recueil des besoins des membres du groupement ;
- Détermination de la procédure de passation applicable ;
- Elaboration du dossier de consultation des entreprises ;
- Publication de l'avis d'appel public à la concurrence ;
- Publication du dossier de consultation sur une plateforme dématérialisée ;
- Réception des candidatures et des offres ;
- Convocation de la commission du groupement ;
- Information des candidats non retenus ;
- Elaboration du rapport de présentation de la procédure de passation ;
- Le cas échéant, déclaration sans suite de la procédure pour un motif d'intérêt général.

La communauté de communes Sud Alsace Largue sera associée à l'analyse des offres menée par le coordonnateur.

**ARTICLE 6 - COMMISSION DU GROUPEMENT DE COMMANDE**

La commission MAPA de la commune de Seppois-le-Haut sera la commission du groupement.

Lors de cette commission, est associée la communauté de communes Sud Alsace Largue.

**ARTICLE 7 - PASSATION ET EXECUTION DU MARCHE**

Chaque membre du groupement est tenu, à l'issue de la procédure de consultation et de l'attribution par la commission du groupement de passer un marché portant sur l'intégralité des besoins définis en annexe de la présente convention sur lesquels il s'est préalablement engagé, avec le titulaire retenu par la commission.

Il incombera à chacun des membres du groupement de transmettre au contrôle de légalité le marché public conclu en application de la présente convention, complété de la délibération d'attribution du marché qui lui est propre, si besoin est, et de notifier le marché au prestataire retenu.

**ARTICLE 8 - REPARTITION FINANCIERE**

La clé de répartition financière est indiquée en annexe n° 2 à la présente convention.

**ARTICLE 9 - REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GROUPEMENT**

Les membres du groupement sont tenus de participer aux frais relatifs à l'envoi et à la publication pour les besoins de l'opération. La répartition sera calculée au prorata du montant des marchés passés par chacun des membres à l'issue de la procédure groupée. Les membres autres que le coordonnateur se verront adresser un titre de recette émanant du membre coordonnateur.

Page 4/9  
Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Direction - 68210 DANNEMARIE

Il a été convenu ce qui suit

**ARTICLE 1 - OBJET DU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Le groupement de commandes créé par la présente convention a pour objet de passer un marché de travaux portant sur :

- Le réaménagement des rues de Bâle et de Moos sur la commune de Seppois-le-Haut ;

Pour la passation de ce marché, le groupement respectera les règles fixées par le code de la commande publique dans ses dispositions applicables aux collectivités territoriales.

Le marché sera passé en procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Code de la commande publique. La publicité du marché sera effectuée sur un profil acheteur et au BOAMP ou dans un journal d'annonce légale.

**ARTICLE 2 - DUREE DU GROUPEMENT ET DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le terme de la convention interviendra à l'issue de l'attribution par la commission du groupement de commandes.

**ARTICLE 3 - ENGAGEMENT ET RETRAIT DES MEMBRES DU GROUPEMENT**

Chaque membre du groupement s'engage à commander, à l'issue de la procédure de passation menée par le groupement, au titulaire du marché des prestations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'indiqués dans le cahier des charges du marché.

Aucun des membres ne pourra se retirer du groupement de commandes avant l'attribution du marché par la commission.

**ARTICLE 4 - DESIGNATION DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur du groupement de commandes est la commune de Seppois-le-Haut.

En cas de défaillance du coordonnateur, un nouveau coordonnateur est désigné, d'un commun accord, par les parties à la présente convention.

La désignation du nouveau coordonnateur fera l'objet d'un avenant à la présente convention.

**ARTICLE 5 - MISSIONS DU COORDONNATEUR**

Le coordonnateur est chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le code de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour le marché visé à l'article 1er de la présente convention et pour lequel le groupement a été constitué.

Page 9/9  
Communauté de Communes Sud Alsace Largue - Direction - 68210 DANNEMARIE

Fait en trois exemplaires (un pour chaque partie).

Fait le .....

Les membres du groupement de commandes

Le Maire de la commune de Seppois-le-Haut

Le Président de la communauté de communes Sud Alsace Largue

Monsieur Fabien ULMANN,

Monsieur Vincent GASSMANN,

## ANNEXE n°1 - Programme des travaux

Les travaux à la charge de la commune de Seppois-le-Haut comprennent :

Partie voirie :

- Réalisation du décroutage de chaussée et du décaissement de la structure de chaussée sur toute la largeur de la chaussée existante,
- Mise en place d'avaloirs et raccordement sur les réseaux unitaires ou eaux pluviales existants,
- Création de trottoirs, pose des bordures, remblaiement de la structure de chaussée et réfection des entrobés et revêtements de surface,

Partie eau potable :

- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose de la conduite principale en fonte DN 150 et 100 mm et tous accessoires de robinetterie et fontainerie nécessaires,
- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose des conduites de branchements et de regards de comptage en limite de propriété, des colliers de prise en charge et tous accessoires de robinetterie et fontainerie nécessaires,
- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose des conduites de branchements en domaine privatif jusqu'aux habitations,
- Dépose des compteurs à l'intérieur des habitations,

Partie réseaux secs :

- Dissimulation et enfouissement des réseaux de télécommunications aériens,
- Reprise de l'éclairage public,

Les travaux à la charge de la communauté de communes Sud Alsace Largue comprennent :

- Tranchée en déblais/remblais pour fourniture et pose de conduite d'eaux usées en Ø200mm ainsi que mise en place de branchements et de boîtes branchement jusqu'en limite de propriété,
- Fourniture et pose des regards de visite.

Calendrier prévisionnel :

- Délai prévisionnel des travaux : 4 mois
- Début prévisionnel des prestations : octobre 2021

## ANNEXE n°2 – REPARTITION FINANCIERE

Frais de publication	800 euros HT
	<b>Montant HT estimatif</b>
Part financière Travaux CCSAL	94 096,00 € HT
Part financière Travaux commune de Seppois-le-Haut	733 552,35 € HT
<b>Total de l'opération (hors CEA)</b>	<b>827 648,35 € HT</b>

Envoyé en préfecture le 27/07/2021

Reçu en préfecture le 27/07/2021

Affiché le

ID : 068-200066033-20210722-B202107\_1-DE




 Département du HAUT-RHIN  
 Arrondissement d'ALTKIRCH  
 Nombre de membres élus : 19  
 Nombre en fonction : 18

**Séance du 22 juillet 2021 – 19h00**

DM n°01/2021 budget Principal - Délibération n° B20210702

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 16 juillet 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Excusé

## Délibération n° B20210702

## FINANCES/BUDGET

## DECISION MODIFICATIVE n°01/2021 au BUDGET PRINCIPAL

## Régularisation

Vu la demande du Comptable public du Service de Gestion Comptable d'Altkirch ;

Considérant que le Chapitre 65 (Autres Charges de Gestion Courante) nécessite une régularisation comme suit :

## Section de Fonctionnement

## • Chapitre 011 – Charges à Caractère Général

- au compte 6281 : Concours Divers (cotisations.....) : - 56 521.72 €

- **Chapitre 65 – Autres Charges de Gestion Courante**

- au compte 65548 : Autres contributions : +56 521.72 €

Considérant que les comptes 204132 (Départements – Bâtiments et Installations), Chapitre 20 et 27632 (Régions), Chapitre 27, nécessitent une augmentation de crédit, les régularisations se font comme suit :

### Section d'Investissement

- **Chapitre 21 - Immobilisations Corporelles**

- au compte 2181 : Installations générales, agencements et aménagements divers : - 44 600.00 €

- **Chapitre 27 - Autres Immobilisations Financières**

- au compte 27632 : Régions : + 44 600.00 €

### Section de Fonctionnement

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante**

- au compte 65548 : Autres contributions : - 40 400.00 €

- **Chapitre 023-Virement à la section d'investissement** : + 40 400.00€

### Section d'Investissement

- **Chapitre 021-Virement de la section de fonctionnement** : + 40 400.00€

- **Chapitre 20 - Immobilisations Incorporelles**

- au compte 204132 : Départements – Bâtiments et installations : + 40 400.00 €

**Le Bureau par délégation, DECIDE à l'unanimité, d'inscrire dans le budget les crédits ci-dessus par cette décision modificative n°01/2021 au budget Principal.**

---

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Acte rendu exécutoire le :





## Séance du 22 juillet 2021 – 19h00

*Approbation attribution de subventions exceptionnelle*

Délibération n° B20210703

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 16 juillet 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Excusé

### Délibération n° B20210703

#### FINANCES/BUDGET

### APPROBATION ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLE

Vu les demandes de subvention des associations suivantes :

- Les Amis de la Maison Perronne de Montreux-Jeune en date du 20 avril 2021 ;
- L'AEP de Chavannes-sur-l'Etang en date du 10 mai 2021 ;
- Montreux Sports 1930 de Montreux-Vieux en date du 14 juillet 2021 pour l'Entente Porte d'Alsace.

Considérant que des crédits ont été alloués sur l'exercice budgétaire 2021 ;

Vu la délibération n° C20210301 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

Il est demandé au Bureau par délégation :

- d'allouer l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations suivantes comme suit :

Associations	Projets	Budget du projet	Montant proposé
<b>Les Amis de la Maison Perronne de Montreux -Jeune</b>	Equipement en mobilier et matériel de projection de la salle d'honneur de la Maison Perronne rénovée.	15 000 euros	<b>5 000 euros</b>
<b>AEP de Chavannes-sur-l'Etang</b>	Organisation de la foire éco-bio le 13 juin 2021.	8 000 euros	<b>500 euros</b>
<b>Entente Porte d'Alsace</b> (clubs de sport de Dannemarie, Traubach-le-Bas et Montreux Sport) <b>représenté par Montreux Sport.</b>	Achat de jeux de maillots pour l'équipement des catégories jeunes de l'entente (équipe masculine et féminine).		<b>1 000 euros</b>

- de prélever les crédits correspondants à l'article 657429 du budget Principal.

**Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **D'ALLOUER** l'attribution de subventions exceptionnelle aux associations telle que présentées ci-dessus ;
- **DE PRELEVER** les crédits correspondants à l'article 657429 du budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN



Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Acte rendu exécutoire le :


 Département du HAUT-RHIN  
 Arrondissement d'ALTKIRCH  
 Nombre de membres élus : 19  
 Nombre en fonction : 18

**Séance du 22 juillet 2021 – 19h00**
*Approbation autorisation signature Marché prestations restos collective structures accueil collectif (2 lots) - Délibération n° B20210704*

Sous la présidence de Monsieur Vincent GASSMANN

Et sur invitation en date du 16 juillet 2021

Sont présents 12 membres

Sont absents : 02

Sont excusés : 04

Votants : 12

Dont « pour » : 12

Dont « contre » : 0

Dont abstention : 0

NOM	Prénom	Qualité	Présence
GASSMANN	Vincent	Président	Présent
ULMANN	Fabien	Vice-Président	Présent
HOLLEVILLE	Nicolas	Vice-Président	Excusé
BACH	Guy	Vice-Président	Présent
LACHAUSSEE	Florent	Vice-Président	Présent
JACOBBERGER	Thierry	Vice-Président	Présent
SOMMERHALTER	Pascal	Vice-Président	Présent
SCHNOEBELEN	Jean-Marc	Vice-Président	Présent
GRANDGIRARD	Franck	Vice-Président	Présent
JUD	Claude	Vice-Président	Excusé
BARNABE	Maurice	Vice-Président	Présent
BRINGEL	Eric	Membre du Bureau	Absent
SUTTER	Bernard	Membre du Bureau	Présent
NASS	Denis	Membre du Bureau	Absent
LEY	Marie-Cécile	Membre du Bureau	Excusée
DIETMANN	Daniel	Membre du Bureau	Présent
GEIGER	Claude	Membre du Bureau	Présent
FINK	David	Membre du Bureau	Excusé

## Délibération n° B20210704

## ACTION SOCIALE/FAMILLE

**APPROBATION AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ**
**dans le cadre des prestations de restauration collective pour des structures d'accueil collectif – 2 lots**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la procédure adaptée passée en application des articles L2123-1, R2123-1-3°, R.2123-2 et R.2123-7 du Code de la commande publique et des articles L2113-12 et R2113-7 du Code de la commande publique,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 10 mai 2021,

Vu les différentes propositions transmises,

Considérant qu'il a été présenté à une commission ad hoc, réunie les 14 et 15 juillet 2021, l'analyse et le classement des offres réceptionnées selon les critères définis dans le règlement de la consultation du marché pour chacun des lots.

Le Président expose aux membres du Bureau :

- Les modalités de la consultation,
- L'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la Commission ad hoc en date du 20 juillet 2021 ;

Vu la délibération n° C20210301 du Conseil communautaire en date du 25 mars 2021 dans le cadre des délégations de pouvoir au Bureau ;

**Le Bureau par délégation, après avoir délibéré à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'attribuer les différents lots comme suit pour une durée de 1 an reconductible 3 fois :

Lots	Attributaire	Montant estimatif en euros HT
Lot n°1 : Prestations de restauration portant sur des repas préparés en liaison froide	L'ALSACIENNE DE RESTAURATION	1 252 641.50 HT €
Lot n°2 : Prestations de restauration portant sur des repas préparés en liaison chaude	ADAPEI PAPILLON BLANCS	334 453,00 HT €

- **AUTORISE** le Président, pouvoir adjudicateur de la communauté de communes Sud Alsace Largue à engager et signer les marchés en conséquence, et tous les documents s'y afférant ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, Vincent GASSMANN

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.  
Acte rendu exécutoire le :

